

# Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

8 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

Réunion de 2019  
Genève, 3-6 décembre 2019  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention

## Rapport sur les activités en matière d'universalisation<sup>1</sup>

### Document soumis par la Présidence

#### Résumé

La septième Conférence d'examen a décidé de demander au Président de la Réunion des États parties d'établir chaque année un rapport sur les activités en matière d'universalisation ([BWC/CONF.VII/7](#), partie III, par. 29), et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cet usage ([BWC/CONF.VIII/4](#), partie III, par. 8). Le Président de la Réunion des États parties a donc établi le présent document, qui expose dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2019 par le Président et l'Unité d'appui à l'application de la Convention<sup>2</sup>. Ce document comporte également des informations émanant des États parties et de différentes organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 183 États parties (dont la liste figure en annexe), 4 signataires et 10 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 14 États ne sont pas parties à la Convention.

## I. Introduction

1. Depuis la dernière Réunion des États parties qui s'est tenue en décembre 2018, un État a adhéré à la Convention. La République-Unie de Tanzanie a ratifié la Convention le 14 août 2019, devenant ainsi le 183<sup>e</sup> État partie (voir l'annexe). Quatre autres États ont signé la Convention sans la ratifier, et 10 États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 14 États.

<sup>1</sup> Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données, y compris les chiffres mentionnés, n'impliquent de la part du Président aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

<sup>2</sup> La réunion des États parties de 2018 s'est tenue à Genève du 4 au 7 décembre 2018. Les activités en matière d'universalisation qui ont eu lieu plus tard en décembre 2018 n'ont donc pas pu être incluses dans le rapport de 2018. C'est pourquoi le présent rapport rend compte également des activités et des efforts en matière d'universalisation entrepris en décembre 2018.



## II. Activités de promotion de l'universalisation de la Convention

2. Les activités de promotion de l'universalisation décrites ci-après ont été menées et communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application depuis la précédente Réunion des États parties en décembre 2018, ou son prévues au cours de l'année 2019 :

a) L'Union africaine et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont organisé ensemble un atelier destiné à promouvoir l'universalisation de la Convention à Addis-Abeba (Éthiopie) les 11 et 12 décembre 2018, dans le cadre de la décision (PESC) 2016/51 du Conseil de l'Union européenne. Cet atelier s'adressait aux États africains non parties à la Convention qui n'avaient pas assisté à l'atelier sous-régional tenu à Djibouti les 3 et 4 octobre 2018. Y ont participé 35 personnes, dont des parlementaires et des fonctionnaires de quatre États non parties (Comores, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Tchad) et de neuf États parties, dont les trois gouvernements dépositaires (Cameroun, Côte d'Ivoire, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kenya, Maroc, République centrafricaine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), ainsi que des représentants d'organisations régionales et sous régionales (Autorité intergouvernementale pour le développement, Union africaine et Union européenne), du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du Global Emerging pathogeneous Treatment Consortium, du Centre d'excellence pour l'atténuation des risques CBRN de l'Union européenne en Afrique orientale et centrale et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique<sup>3</sup> ;

b) Les 12 et 13 décembre 2018, l'Unité d'appui à l'application et le Gouvernement fidjien, avec l'appui financier de la Mission permanente de l'Australie à Genève, ont organisé à Nadi (Fidji) un atelier sur l'universalisation de la Convention dans la région du Pacifique. Cet atelier avait pour objectif de nouer le dialogue avec les trois derniers États non parties à la Convention dans la région du Pacifique, à savoir Kiribati, les États fédérés de Micronésie et les Tuvalu, ainsi que de les informer de l'importance et de l'intérêt de l'adhésion à la Convention. On trouvera ci-après de plus amples informations concernant chacun de ces États. À la suite de cet atelier, le Président de la Réunion des États parties de 2018, M. Ljupčo Jivan Gjorgjinski (Macédoine du Nord), a envoyé à Kiribati, aux États fédérés de Micronésie et aux Tuvalu une lettre les encourageant à adhérer à la Convention<sup>4</sup> ;

c) Au cours de l'atelier qui s'est tenu aux Fidji, l'Unité d'appui à l'application s'est mise en rapport avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, dont le siège se trouve dans ce pays. Elle a ensuite pris contact avec la délégation permanente du Forum à Genève pour lui demander de l'aider à faire connaître la Convention et à promouvoir davantage son universalisation dans la région. Au début de janvier 2019, elle a transmis au secrétariat du Forum un document d'information contenant les résultats de l'atelier et des renseignements sur la Convention. Le secrétariat du Forum a distribué ce document à tous les États membres du Forum à la mi-janvier 2019 ;

d) Le 25 avril 2019, la France a lancé, par l'intermédiaire de ses ambassades à Djibouti, aux Fidji (pour Kiribati et les Tuvalu), à Manille (pour les États fédérés de Micronésie) et en Namibie, une initiative visant à promouvoir l'universalisation de la Convention. Après avoir replacé la lutte contre les armes biologiques dans son contexte, la France a rappelé les principales difficultés auxquelles la présidence française de la Convention était confrontée. Elle a souligné l'importance que revêtait l'adhésion des pays visés pour combiner les efforts nationaux de lutte contre ces menaces et rappelé les engagements pris au niveau international par ces pays (par exemple, au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 1540 du Conseil de sécurité) insistant sur ce que l'adhésion pourrait leur apporter sur le plan politique. La France a aussi mis en avant les capacités en matière de sécurité auxquelles la Convention donnait accès, ainsi que les avantages économiques que l'adhésion apporterait en renforçant la coopération

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations, voir : [https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/\(httpPages\)/DD7B12C4E5027D7CC12583B30039BE0C?OpenDocument](https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/(httpPages)/DD7B12C4E5027D7CC12583B30039BE0C?OpenDocument).

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir : [https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/\(httpPages\)/22A2CE0EE103CD93C125837C00428A5D?OpenDocument](https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/(httpPages)/22A2CE0EE103CD93C125837C00428A5D?OpenDocument).

scientifique et commerciale. En outre, elle s'est proposée de fournir une assistance technique et judiciaire au processus d'adhésion et à la transposition des dispositions de la Convention dans le droit interne en cas d'adhésion ;

e) Un membre du personnel de l'Unité d'appui à l'application a participé les 29 et 30 avril 2019 à l'atelier parlementaire régional des Caraïbes de promotion de la ratification et de l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, organisé par Action mondiale des parlementaires à Port of Spain (Trinidad and Tobago). Le Vice-Président de la Chambre des députés d'Haïti a participé à cet atelier<sup>5</sup>.

f) Le 16 mai 2019, un message vidéo du Président de la Réunion des États parties de 2019 a été diffusé à l'atelier sur la promotion du rôle des femmes parlementaires en Afrique dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, qui a eu lieu à Banjul. Dans son message, le Président relevait que les parlementaires jouaient un rôle crucial dans la promotion de l'adhésion à la Convention ainsi que de sa ratification et de son application ;

g) Le 21 septembre 2019, le Bureau des affaires de désarmement et la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande ont organisé à Wellington un atelier sur l'universalisation de la Convention dans la région du Pacifique grâce au financement de l'Union européenne. Des ministres, des hauts fonctionnaires et des parlementaires des trois États du Pacifique non parties à la Convention – Kiribati, États fédérés de Micronésie et Tuvalu – ont participé à cet atelier. Étaient également présents des parlementaires et des fonctionnaires de sept États parties (Fidji, Îles Salomon, Nioué, Samoa, Timor-Leste, Tonga et Vanuatu), ainsi que des représentants des trois gouvernements dépositaires, d'organisations régionales (Communauté des Caraïbes, Forum des îles du Pacifique et Union européenne), de la société civile (Action mondiale des parlementaires et Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification), de plusieurs entités des Nations Unies (Bureau des affaires de désarmement et Groupe d'experts créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité), de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Union interparlementaire ;

h) En octobre 2019, le Ministre français des affaires étrangères et européennes enverra à tous les ministres des affaires étrangères des États signataires et des États non parties une lettre les encourageant à adhérer à la Convention ;

i) En octobre 2019, en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le Président de la Réunion des États parties rencontrera les représentants permanents de Kiribati, des États fédérés de Micronésie et des Tuvalu afin d'encourager ces pays à adhérer à la Convention et de s'informer plus avant en ce qui concerne leur processus d'adhésion ;

j) En novembre 2019, le Président et l'Unité d'appui à l'application rencontrera les Représentants permanents d'Haïti, de la Namibie et du Soudan du Sud à Genève afin d'encourager ces pays à adhérer à la Convention et de recueillir davantage d'informations concernant leur processus de ratification ou d'adhésion ;

k) L'Unité d'appui à l'application est restée en contact étroit et régulier avec l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Action mondiale des parlementaires, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification (VERTIC) afin de coordonner les efforts mutuels en matière d'universalisation ;

l) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application est restée en contact, à intervalles réguliers, avec les États non parties et les États signataires qui ont exprimé leur intérêt pour la Convention, sollicité une assistance pour y adhérer, ou demandé des informations complémentaires ;

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voir : <https://www.pgaction.org/fr/news/2019-regional-caribbean-parliamentary-workshop-bwc-1540.html>.

m) L'Unité d'appui à l'application a également coordonné son action avec les gouvernements dépositaires sur diverses questions relatives à l'universalisation. Des représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention qui s'est tenu en décembre 2018 à Addis-Abeba. Un représentant des États-Unis d'Amérique a participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention qui s'est tenu aux Fidji en décembre 2018, tandis que la Fédération de Russie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient rédigé des déclarations écrites qui ont été lues par l'Unité d'appui à l'application en leur nom lors de la séance d'ouverture. En outre, les États-Unis ont informé l'Unité d'appui à l'application qu'ils avaient dialogué activement en 2019 avec les États non parties pour les encourager à adhérer à la Convention. De hauts fonctionnaires ont abordé cette question, tant en personne que dans le cadre de démarches dans les capitales et au moyen d'activités de sensibilisation menées en marge de réunions multilatérales ;

n) À la demande de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale, l'Unité d'appui à l'application a établi un document d'information pour la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le document d'information contient des informations sur l'adhésion à la Convention dans la région.

### III. Point sur la situation actuelle

3. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport contient des données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou tirées de communications émanant d'États parties, d'États signataires et d'États non parties, ainsi que d'organisations et entités intéressées.

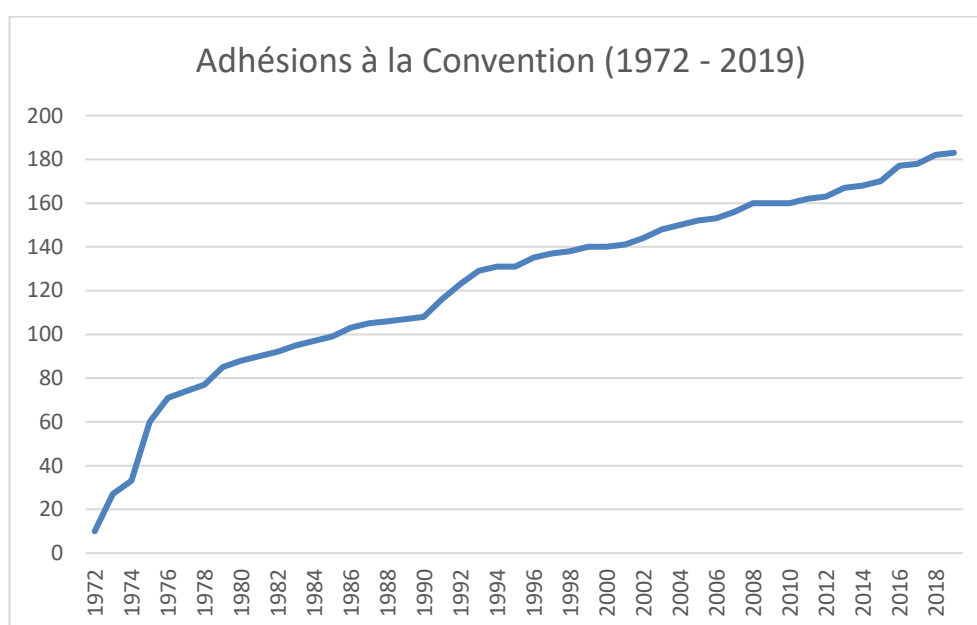
4. Dans les deux tableaux ci-après, les États signataires et les États non parties sont classés par région géographique et en fonction de l'état d'avancement de leur processus de ratification ou d'adhésion. D'importants progrès ont été réalisés en 2019 par rapport à 2018, comme le montre le tableau 2. En ratifiant la Convention le 14 août 2019, la République-Unie de Tanzanie est sortie de la première catégorie pour devenir le 183<sup>e</sup> État partie à la Convention. Le Soudan du Sud est passé de la troisième catégorie à la première après que son Conseil des ministres a approuvé l'adhésion à la Convention. Kiribati, les États fédérés de Micronésie et les Tuvalu sont tous trois passés de la troisième à la deuxième catégorie du fait des activités qui ont été annoncées après la tenue des ateliers régionaux à l'intention des États insulaires du Pacifique en décembre 2018 et en septembre 2019. La figure 1 montre que, bien que la Convention soit entrée en vigueur il y a près de quarante-cinq ans, des États continuent à y adhérer.

**Tableau 1**

| <i>Zone géographique</i>    | <i>États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention</i> | <i>Total</i> |
|-----------------------------|---|--------------|
| Asie et Pacifique           | Kiribati, Micronésie (États fédérés de) et Tuvalu                               | 3            |
| Amérique latine et Caraïbes | Haïti*  | 1            |
| Moyen-Orient                | Israël et République arabe syrienne*  | 2            |
| Afrique                     | Comores, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Namibie, Somalie*, Soudan du Sud et Tchad | 8            |

Tableau 2

| Situation   | États non parties à la Convention et États signataires* de la Convention | Total |
|---|--|-------|
| Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé                               | Haïti, Micronésie (États fédérés de) et Soudan du Sud                    | 3     |
| Processus d'adhésion ou de ratification engagé                                    | Djibouti, Kiribati, Namibie, Tchad et Tuvalu                             | 5     |
| En attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc. | Comores, Érythrée et Somalie*  | 3     |
| Aucune mesure envisagée dans un proche avenir                                     | Égypte*, Israël et République arabe syrienne*                            | 3     |

Figure 1<sup>6</sup>

## IV. Signataires

### Égypte

5. L'Égypte a participé aux réunions d'experts qui se sont tenues en 2019 à Genève. Le 30 août 2019, à Genève, le Chef de l'Unité d'appui à l'application a présenté un exposé consacré à la Convention aux participants au Programme 2019 de bourses des Nations Unies en matière de désarmement. Un représentant de l'Égypte était notamment présent.

6. Le 24 septembre 2019, l'Unité d'appui à l'application a communiqué au représentant de la Mission permanente de l'Égypte à Genève des informations sur la Convention et s'est enquis des perspectives de progrès de l'Égypte sur la voie de la ratification. Le représentant a expliqué que la ratification de la Convention était liée à d'autres considérations politiques dans la région et que l'Égypte mettait particulièrement

<sup>6</sup> La figure 1 donne des informations sur le nombre d'États qui ont déposé des instruments d'adhésion, de ratification ou de succession depuis l'ouverture de la Convention à la signature le 10 avril 1972. La Convention est entrée en vigueur le 26 mars 1975 après que 22 États, dont les trois États dépositaires, ont déposé leur instrument de ratification.

l'accent sur la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui devait se tenir à New York en novembre 2019.

#### **Haïti**

7. L'Unité d'appui à l'application a participé les 29 et 30 avril 2019 à l'atelier parlementaire régional des Caraïbes visant à promouvoir la ratification et l'application de la Convention sur les armes biologiques et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, organisé par Action mondiale des parlementaires à Port of Spain. Le Vice-Président de la Chambre des députés d'Haïti y a participé. L'événement a été une bonne occasion pour l'Unité d'appui à l'application de parler de la Convention avec un parlementaire haïtien de haut rang et d'obtenir de plus amples informations sur l'état actuel du processus de ratification. Au cours de la réunion bilatérale, le Vice-Président de la Chambre des députés a confirmé que la question serait portée à l'attention du Président de la Chambre et du Chef de l'État afin de souligner l'importance de la ratification. Un représentant d'Haïti a pu participer aux réunions d'experts de 2019, car il a été subventionné au titre du Programme de parrainage au titre de la Convention.

8. En novembre 2019, le Président et l'Unité d'appui à l'application s'entretiendront avec le Représentant permanent d'Haïti à Genève afin d'encourager ce pays à adhérer à la Convention et de recueillir davantage d'informations concernant le processus de ratification.

#### **Somalie**

9. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2019.

#### **République arabe syrienne**

10. La République arabe syrienne a informé l'Unité d'appui à l'application qu'elle participerait à la Réunion des États parties qui se tiendra en décembre 2019. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2019.

## **V. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention**

#### **Tchad**

11. Trois représentants du Tchad ont participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention qui s'est tenu à Addis-Abeba en décembre 2018. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2019.

#### **Comores**

12. Un représentant des Comores a participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention qui s'est tenu à Addis-Abeba en décembre 2018. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2019.

#### **Djibouti**

13. Le 25 avril 2019, la France a lancé, par l'intermédiaire de son ambassade à Djibouti, une initiative visant à promouvoir l'universalisation de la Convention ; elle a souligné l'importance de la Convention, évoqué les activités menées par l'actuelle présidence française et souligné l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. En outre, elle s'est proposée de fournir une assistance technique et judiciaire au processus d'adhésion et à la transposition des dispositions de la Convention dans le droit interne en cas d'adhésion de Djibouti.

#### **Érythrée**

14. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en 2019.

## **Israël**

15. Israël a participé en qualité d'État observateur aux réunions d'experts tenues en 2019 à Genève. L'Unité d'appui à l'application a ensuite rencontré un représentant de la Mission permanente d'Israël à Genève, lui a communiqué des informations sur la Convention et s'est enquis des perspectives de progrès du processus d'adhésion par Israël. La position d'Israël reste la même que les années précédentes.

## **Kiribati**

16. Lors de l'atelier sur l'universalisation de la Convention dans la région du Pacifique organisé aux Fidji, Kiribati a clairement manifesté son grand intérêt pour la Convention, puisque trois bureaux stratégiques, à savoir le Bureau du Procureur général, le Ministère des affaires étrangères et le Service de police, étaient représentés à l'atelier. Kiribati a demandé qu'une réunion bilatérale avec l'Unité d'appui à l'application soit organisée en marge de l'atelier pour discuter du processus d'adhésion. Les représentants participants se sont tous engagés à recommander au Cabinet d'adhérer sans tarder à la Convention. Ils ont aussi sollicité le soutien politique du Président de la Réunion des États parties et de l'Unité d'appui à l'application. À la suite de cet atelier, le Président de la Réunion des États parties de 2018, M. Gjorgjinski, a écrit au Représentant permanent de Kiribati auprès de l'ONU pour encourager le pays à adhérer à la Convention.

17. Le 25 avril 2019, la France a lancé, par l'intermédiaire de son ambassade à Suva, une initiative visant à promouvoir l'universalisation de la Convention pour encourager Kiribati à y adhérer. Elle a souligné l'importance de la Convention, évoqué les activités menées par l'actuelle présidence française et souligné l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. En outre, elle s'est proposée de fournir une assistance technique et judiciaire au processus d'adhésion et à la transposition des dispositions de la Convention dans le droit interne en cas d'adhésion.

18. Le 21 septembre 2019, Kiribati a participé à l'atelier sur l'universalisation de la Convention dans le Pacifique qui s'est tenu à Wellington. Elle y a envoyé une délégation de haut niveau, composée notamment du Ministre de la justice, du Ministre de l'environnement, du développement foncier et agricole et du Procureur général. D'après les informations reçues ultérieurement par l'Unité d'appui à l'application, Kiribati progresse bien sur la voie de l'adhésion à la Convention.

19. En octobre 2019, à New York, le Président de la Réunion des États parties rencontrera le Représentant permanent de Kiribati auprès de l'ONU pour encourager le pays à adhérer à la Convention.

## **Micronésie (États fédérés de)**

20. Le Procureur général adjoint des États fédérés de Micronésie a participé à l'atelier sur l'universalisation de la Convention pour la région du Pacifique qui s'est tenu aux Fidji. Lors de cet atelier, il a annoncé que le processus d'adhésion serait lancé dès son retour à son poste et qu'il pourrait être achevé en 2019. Il a ensuite indiqué à l'Unité d'appui à l'application que le Procureur général avait été informé de l'atelier et qu'il avait transmis directement au Président sa recommandation tendant à ce que le pays adhère sans plus tarder à la Convention. À la suite de cet atelier, le Président de la Réunion des Parties de 2018, M. Gjorgjinski, a écrit au Représentant permanent des États fédérés de Micronésie auprès de l'ONU pour encourager le pays à adhérer à la Convention.

21. Le 25 avril 2019, la France a lancé, par l'intermédiaire de son ambassade à Manille, une initiative visant à promouvoir l'universalisation de la Convention pour encourager les États fédérés de Micronésie à y adhérer. Elle a souligné l'importance de la Convention, évoqué les activités menées par l'actuelle présidence française et souligné l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. En outre, elle s'est proposée de fournir une assistance technique et judiciaire au processus d'adhésion et à la transposition des dispositions de la Convention dans le droit interne en cas d'adhésion.

22. Le 21 septembre 2019, les États fédérés de Micronésie ont participé à l'atelier sur l'universalisation de la Convention dans le Pacifique qui s'est tenu à Wellington. Le Procureur général adjoint a indiqué qu'une proposition législative du Président du Congrès avait été élaborée et avait fait l'objet d'une première lecture. Toutefois, compte tenu du changement de gouvernement, l'initiative avait été temporairement suspendue. Le Procureur général adjoint s'est dit convaincu que des progrès seraient réalisés dans un avenir proche. Le 13 juin 2019, une résolution en faveur de l'adhésion à la Convention avait été présentée au Congrès.

23. En octobre 2019, à New York, le Président de la Réunion des États parties de 2019 rencontrera le Représentant permanent des États fédérés de Micronésie auprès de l'ONU pour encourager le pays à adhérer à la Convention.

### **Namibie**

24. Un représentant de la Namibie a participé à l'atelier régional sur l'universalisation de la Convention qui s'est tenu à Addis-Abeba en décembre 2018.

25. Le 25 avril 2019, la France a lancé, par l'intermédiaire de son ambassade à Windhoek, une initiative visant à promouvoir l'universalisation de la Convention pour encourager la Namibie à y adhérer. Elle a souligné l'importance de la Convention, évoqué les activités menées par l'actuelle présidence française et souligné l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. En outre, elle s'est proposée de fournir une assistance technique et judiciaire au processus d'adhésion et à la transposition des dispositions de la Convention dans le droit interne en cas d'adhésion. Le 3 mai, la Namibie a informé la France qu'elle envisageait de présenter une demande d'affiliation au Groupe des fournisseurs nucléaires et qu'une condition préalable à cette affiliation était l'adhésion de la Namibie à la Convention, ainsi qu'à d'autres instruments. C'est pourquoi la Namibie étudie actuellement la possibilité d'adhérer à la Convention. En outre, elle examine attentivement l'offre française d'assistance technique et juridique dans le cadre du processus d'adhésion.

26. En novembre 2019, le Président et l'Unité d'appui à l'application rencontreront le Représentant permanent de la Namibie à Genève afin d'encourager le pays à adhérer à la Convention et de recueillir davantage d'informations concernant le processus d'adhésion.

### **Soudan du Sud**

27. Le 7 juin 2019, le Conseil des ministres du Soudan du Sud a approuvé l'adhésion du pays à la Convention et a ordonné que la Convention soit transmise à l'Assemblée législative nationale de transition pour examen.

28. En novembre 2019, le Président et l'Unité d'appui à l'application rencontreront le Représentant permanent du Soudan du Sud à Genève afin d'encourager le pays à adhérer à la Convention et de recueillir davantage d'informations concernant le processus d'adhésion.

### **Tuvalu**

29. Au cours de l'atelier sur l'universalisation de la Convention dans la région du Pacifique qui s'est tenu aux Fidji, les Tuvalu étaient représentés par un fonctionnaire du Bureau du Procureur général, qui s'est engagé à recommander au Cabinet d'adhérer à la Convention. Il a manifesté l'intérêt de Tuvalu pour l'adhésion à la Convention en demandant la tenue d'une réunion bilatérale avec un représentant de Nioué (dernier État partie de la région à avoir adhéré à la Convention) en marge de l'atelier afin de recueillir toutes les informations pratiques sur le processus d'adhésion de Nioué. Tuvalu a demandé le soutien politique du Président de la Réunion des États parties et de l'Unité d'appui à l'application. À la suite de l'atelier, le Président de la Réunion des Parties de 2018, M. Gjorgjinski, a écrit au Représentant permanent des Tuvalu auprès de l'ONU pour encourager le pays à adhérer à la Convention.

30. Le 25 avril 2019, la France a lancé, par l'intermédiaire de son ambassade à Suva, une initiative visant à promouvoir l'universalisation de la Convention pour encourager les Tuvalu à y adhérer. Elle a souligné l'importance de la Convention, évoqué les activités menées par l'actuelle présidence française et souligné l'intérêt que présente l'adhésion à la



Convention. En outre, elle s'est proposée de fournir une assistance technique et judiciaire au processus d'adhésion et à la transposition des dispositions de la Convention dans le droit interne en cas d'adhésion.

31. Le 21 septembre 2019, le Crown Counsel des Tuvalu a participé à l'atelier sur l'universalisation de la Convention dans le Pacifique qui s'est tenu à Wellington. D'après les informations reçues ultérieurement par l'Unité d'appui à l'application, les Tuvalu progressent bien sur la voie de l'adhésion à la Convention.

32. En octobre 2019, à New York, le Président de la Réunion des États parties rencontrera le Représentant permanent des Tuvalu auprès de l'ONU pour encourager le pays à adhérer à la Convention.

## Annexe

### Liste des États parties à la Convention (au 8 octobre 2019)

1. Afghanistan
2. Afrique du Sud
3. Albanie
4. Algérie
5. Allemagne
6. Andorre
7. Angola
8. Antigua-et-Barbuda
9. Arabie saoudite
10. Argentine
11. Arménie
12. Australie
13. Autriche
14. Azerbaïdjan
15. Bahamas
16. Bahreïn
17. Bangladesh
18. Barbade
19. Bélarus
20. Belgique
21. Belize
22. Bénin
23. Bhoutan
24. Bolivie (État plurinational de)
25. Bosnie-Herzégovine
26. Botswana
27. Brésil
28. Brunéi Darussalam
29. Bulgarie
30. Burkina Faso
31. Burundi
32. Cabo Verde
33. Cambodge
34. Cameroun
35. Canada
36. Chili
37. Chine
38. Chypre
39. Colombie
40. Congo
41. Costa Rica
42. Côte d'Ivoire
43. Croatie

44. Cuba
45. Danemark
46. Dominique
47. El Salvador
48. Émirats arabes unis
49. Équateur
50. Espagne
51. Estonie
52. Eswatini
53. État de Palestine
54. États-Unis d'Amérique
55. Éthiopie
56. Fédération de Russie
57. Fidji
58. Finlande
59. France
60. Gabon
61. Gambie
62. Géorgie
63. Ghana
64. Grèce
65. Grenade
66. Guatemala
67. Guinée équatoriale
68. Guinée
69. Guinée-Bissau
70. Guyana
71. Honduras
72. Hongrie
73. Îles Cook
74. Îles Marshall
75. Îles Salomon
76. Inde
77. Indonésie
78. Iran (République islamique d')
79. Iraq
80. Irlande
81. Islande
82. Italie
83. Jamaïque
84. Japon
85. Jordanie
86. Kazakhstan
87. Kenya
88. Kirghizistan
89. Koweït
90. Lesotho

91. Lettonie
92. Liban
93. Libéria
94. Libye
95. Liechtenstein
96. Lituanie
97. Luxembourg
98. Macédoine du Nord
99. Madagascar
100. Malaisie
101. Malawi
102. Maldives
103. Mali
104. Malte
105. Maroc
106. Maurice
107. Mauritanie
108. Mexique
109. Monaco
110. Mongolie
111. Monténégro
112. Mozambique
113. Myanmar
114. Nauru
115. Népal
116. Nicaragua
117. Niger
118. Nigéria
119. Nioué
120. Norvège
121. Nouvelle-Zélande
122. Oman
123. Ouganda
124. Ouzbékistan
125. Pakistan
126. Palaos
127. Panama
128. Papouasie-Nouvelle-Guinée
129. Paraguay
130. Pays-Bas
131. Pérou
132. Philippines
133. Pologne
134. Portugal
135. Qatar
136. République centrafricaine
137. République populaire démocratique de Corée

138. République démocratique du Congo
139. République dominicaine
140. République démocratique populaire lao
141. République de Corée
142. République de Moldova
143. République-Unie de Tanzanie
144. Roumanie
145. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
146. Rwanda
147. Sainte-Lucie
148. Saint-Kitts-et-Nevis
149. Saint-Marin
150. Saint-Siège
151. Saint-Vincent-et-les Grenadines
152. Samoa
153. Sao Tomé-et-Principe
154. Sénégal
155. Serbie
156. Seychelles
157. Sierra Leone
158. Singapour
159. Slovaquie
160. Slovénie
161. Soudan
162. Sri Lanka
163. Suède
164. Suisse
165. Suriname
166. Tadjikistan
167. Tchéquie
168. Thaïlande
169. Timor-Leste
170. Togo
171. Tonga
172. Trinité-et-Tobago
173. Tunisie
174. Turkménistan
175. Turquie
176. Ukraine
177. Uruguay
178. Vanuatu
179. Venezuela (République bolivarienne du)
180. Vietnam
181. Yémen
182. Zambie
183. Zimbabwe

## Liste des États signataires de la Convention (au 8 octobre 2019)

1. Égypte
  2. Haïti
  3. République arabe syrienne
  4. Somalie
-